L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 11 JUILLET.

FEUILLETON

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE.

ROMAN PAR CAMILLE BIAS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XXXVII

OU LE COFFRET REVIENT SUR L'EAU.

Le lendemain matin, Baudruche, malgré les malédictions et le désespoir de son aïeule, malgré les remontrances de Mme Trotignon, sortait de la maison à huit heures moins un quart. Quelques heures d'un bon et complet sommeil avaient calmé sa fièvre; il prit un bouillon de cheval gardé pour lui la veille, ce qui lui donna quand même quelque force, et se dirigea vers les halles. Daniel l'attendait à l'endroit convenu; Baudruche le vit de loin, mais avant de l'aborder, le jeune homme parcourut les allées, qui coupent les pavillons, scrutant de l'œil tous les recoins. Sûr alors que nul espion n'avait retrouvé la piste du fiancé d'Alice, il alla vers lui.

—La journée commence bien, dit-il, nous aurons de la chance.

Daniel sourit à cette prédiction qu'il accepta; et tous les deux se rendirent immédiatement dans un bureau de recrutement. Les rangs s'étaient éclaircis la veille parmi les éclaireurs de la Seine, braves jeunes gens qui avaient fait des prodiges, et peut-être commis des imprudences. Daniel demanda à remplir un vide, parmi ceux-là qu'on trouvait toujours au poste le plus dangereux. Il fut accepté, simplement, comme on acceptait toutes choses en ce moment-là. Il y a des heures si grandes dans l'humanité qu'on ne voit plus les hommes qui les traversent. Baudruche étonna. En d'autres temps, il [illegible] fait rire. Paris ne riait plus; il réclamait des armes, il demandait à sortir; il se plaignait de la mollesse de la défense, de l'inaction forcée à laquelle on le condamnait. Quelques-uns affirmaient que le gouverneur était devenu fou; d'autres, qu'il trahissait. La population, enfiévrée, haletante, follement héroïque, offrait de sortir en masse, sans exception de sexe ni d'âge, et de s'offrir, muraille vivante, comme une première enceinte à franchir, avant d'arriver à l'autre.

Et je vous assure qu'en offrant cela, elle ne riait pas. Elle pouvait rire sous la souffrance, la faim, le bombardement, la mort; mais rire quand la France étouffait, et quand on refusait à la grande agonisante le remède violent, mais certain, la saignée générale, qui ne ferait pas la victoire dans le présent peut-être, mais sûrement la grandeur dans l'avenir! Non.

Cependant ce fut avec assez de peine que Baudruche obtint son admission parmi les éclaireurs, une place auprès de Daniel qu'il voulait servir avec la France, [illegible] son ambition.

On le trouva bien jeune.

—Il n'y a pas d'âge pour la bravoure, répondit-il, et d'abord, j'ai près de vingt ans.

On lui montra sa main enveloppée.

—Ça! dit-il, je m'en fiche. Ma grand'mère disait toujours, quand j'étais petit, qu'elle me trouvait adroit comme un singe. Je prouverai qu'elle avait raison.

Il s'empara d'un fusil, l'appuya sur son bras droit, et se servit habilement de la main gauche pour le charger.

—D'ailleurs, dit-il, les jambes n'ont rien à faire, et il faut toujours des messagers, et qu'on n'a pas toujours un cheval à lui donner.

Toutes ces raisons, avec la volonté bien arrêtée de marcher quand même, que montra le gamin, firent qu'on l'accepta.

Les deux jeunes gens devaient rejoindre le bataillon Poulizac, dont ils allaient faire partie le lendemain matin. Ils avaient un jour devant eux. Daniel voulait le consacrer à sa mère qui ne sortait plus de sa chambre, dans la crainte d'être surprise par les émissaires du comte qu'elle savait nombreux, et dont les adresses étaient mortelles pendant les absences de son fils. Baudruche avait bien l'intention d'en faire autant pour son compte; mais il devait s'enquérir de ce qui s'était passé chez Mme Mathieu, prendre des nouvelles d'Alice, sans compter l'imprévu. Il n'arriva que fort tard, malgré les plus formelles promesses chez la grand'mère, qui le reçut en le menaçant d'un manche à balai, et lui servit un souper merveilleux, pour lequel la pauvre femme avait développé tout ce qu'il lui restait d'imagination et d'activité.

On en était au café, auquel on avait invité Mme Trotignon, quand arriva la Citoyenne. Baudruche racontait aux femmes tout ce qu'il avait vu chez [illegible] de Baurain, et toutes les deux [illegible] en elles-mêmes, au moins [illegible].

La Citoyenne, comme toujours, portait [illegible] dans les bras; elle montra l'enfant [illegible] passa de main en main. Baudruche [illegible] qu'il fut engraissé; ce qui fit [illegible] trois femmes. Mme Mathieu lui [illegible] donné deux rations de lait au lieu [illegible] la vache s'étant trouvée dans un [illegible] bons jours, c'est le petit qui en avait [illegible]. La vache était peut-être reconnaissante aussi des bontés de la Citoyenne pour ses maîtres.

Baudruche, rassuré sur le sort de l'a[illegible], à la place duquel l'Ecumoire avait arrêté le matin, malgré ses protestations, on parla de toutes choses: de la [illegible] de la famine, du froid et de l'avenir, que chacun voyait tout noir. Puis, [illegible] de Flora, la tante de Baudruche.

La Citoyenne raconta qu'elle était [illegible] dans la rue de la Chaussée-[illegible], quand Flora était femme de chambre chez Mariane Lafolie, une grande [illegible] disaient les uns, douteuse ajoutaient les autres, dans tous les cas bonne à ses [illegible]; et que Flora aimait de toute [illegible].

—Est-ce que vous n'auriez pas, demanda Baudruche, entendu parler d'un coffret, [illegible] donné à ma tante avant de mou[illegible]

—[illegible], Flora me faisait ses confidences. [illegible] maîtresse n'était pas aussi heureuse qu'elle en avait l'air. Elle avait une petite fille qu'elle faisait élever secrètement, [illegible] qu'elle allait faire un riche mariage, [illegible] avait peur que l'enfant fût un [illegible]. Elle avait aussi un oncle qui l'avait élevée et dont elle avait grand [illegible]. Il dirigeait sa fortune et sans [illegible] manquer de rien, prenait la [illegible] sa part, paraît-il. De sorte [illegible] chère femme avait confié à [illegible] pauvre homme tout ce qu'elle [illegible] pu mettre de côté, en valeurs [illegible] bijoux, en cachette de l'oncle. Quand [illegible] lui faisait une observation sur sa [illegible], elle répondait: "Si l'honnêteté [illegible] rare sur la terre, c'est dans cette [illegible]-là." Elle confiait à cet homme, [illegible] sa fortune, mais encore [illegible]. Lui seul savait où le trésor de [illegible] était caché. Un jour Flora entendit sa maîtresse lui dire: "Félix, j'ai de [illegible] pressentiments. Si je mourais, je [illegible] recommande ma fille."

—S'appelait Félix! demanda Baudruche réfléchissant.

—[illegible] son nom de famille?

—[illegible] tante ne l'a jamais su. Il venait [illegible] le soir, on l'introduisait par l'escalier de service, et il entrait dans la [illegible] de madame par le cabinet de [illegible]

—[illegible] ce que ma tante Flora ne l'a ja[illegible]

—[illegible] visage était en partie dissimulé, [illegible] l'ombre d'un bord de chapeau, [illegible] par un cache-nez, ou un col de paletot [illegible] relevait. Du reste, il venait rarement. [illegible] une fois, Flora, dont la curiosité [illegible] excusable au milieu de tous ces [illegible], entra brusquement, comme si [illegible] ignorait sa présence, et vit son visage [illegible] découvert. Il acheva la [illegible] qu'il avait commencée, et la regar[illegible] le moindre embarras. Madame, au [illegible], eut l'air d'être contrariée.

—Quel homme était-ce?

—[illegible] jeune, quoique vieux à ce que m'a [illegible] votre tante, très brun, avec des yeux qui semblaient caresser. Sa voix aussi fort douce.

—Ça serait fort! murmura Baudruche.

—Cela vous intéresse? demanda la Citoyenne.

—Figurez-vous, dit à son tour la grand'mère, que Flora m'a laissé un coffret, que [illegible] maîtresse lui avait donné en mourant. [illegible] jour de l'an, je l'ai offert à Mme [illegible] que, voilà, sans me douter, je [illegible] de sa valeur. Il a été vendu cinq [illegible] francs. Mais ce qu'il y a de plus [illegible], c'est que, depuis ce temps-là, [illegible] personnes sont venues me demander des détails sur le coffret: d'où il [illegible], à qui je l'ai vendu, si j'ai connu la [illegible] qui le possédait autrefois. Naturellement, ne sachant rien, je n'ai rien [illegible]

—[illegible] maintenant que vous en savez davantage, grand'mère, je vous conseille de [illegible] dire encore.

—[illegible] doit y avoir un mystère dans ce [illegible], dit Mme Trotignon. J'ai vu des [illegible] aussi étonnantes que ça dans M. [illegible]

—[illegible] a rien du tout, repartit la Citoyenne. Comme l'époque de son mariage [illegible], madame dit un jour à Flora: [illegible] fille, je te donne ce coffret; tu le [illegible] si je meurs. C'est un souvenir [illegible] je tiens, tu le garderas pour ne pas [illegible]. Flora protesta qu'elle n'avait [illegible] de ça pour se souvenir de ma[illegible] et quelques jours plus tard, elle [illegible] oublié l'incident. La pauvre fille eut [illegible] une émotion terrible le jour [illegible] de son mariage, sa maîtresse fut [illegible] au moment où elle allait pro[illegible] le oui qui l'enchaînait. On dit que [illegible] un ancien amant qui s'est vengé.

—[illegible] Flora en a été comme folle, dit la [illegible] Baudruche.

—Je le crois bien, répliqua Mme Trotignon [illegible] qui ne connais pas cette dame, [illegible] froid dans le dos.

—Alors, reprit la narratrice, on a rapporté madame en son hôtel et elle a nommé Flora, qui est accourue auprès d'elle. [illegible] laissées seules. Aussitôt, madame [illegible] avait déjà plus parler, mon[illegible] coffret. "Prends-le... ca[illegible] testament." Flora obéit, [illegible] signe de contente[illegible] efforts pour [illegible]. Votre [illegible] comme [illegible] mourante ne quitta pas des yeux la poche où Flora avait caché le coffret.

—Ma fille ne m'a jamais donné tous ces détails, dit l'aïeule.

—Elle avait sans doute peur de vous inquiéter inutilement, grand'mère, repartit Baudruche.

—J'ai ouvert le coffret avec votre fille, reprit la citoyenne. Nous avons cherché, il n'y avait rien dedans. J'ai pensé depuis que, peut être, elle y avait enfermé un papier qui aura été volé.

—C'est bien possible, fit Mme Trotignon frissonnante. Et toi, Baudruche, tu ne dis rien. Que penses-tu de cela?

—Ma foi, j'avoue que je nage en pleine eau trouble et que je n'y comprends absolument rien.

—Ce n'est pourtant pas la malice qui te manque.

—Oh! il pense quelque chose, dit la grand'mère; je vois ça à ses yeux qui courent et à son nez qui remue.

—Je pense, dit Baudruche, qu'il est tard, qu'il y a fort peu de gaz allumé dans la rue, et que je vais accompagner la Citoyenne jusque chez elle.

—Tu es trop fatigué, dit la grand'mère, madame t'excusera.

Mais la Citoyenne avait saisi le coup d'œil du jeune homme, et pour le service qu'elle en avait reçu, elle eût voulu lui en rendre mille.

—Ma foi, dit-elle, si ce n'est pas trop abuser de votre obligeance, j'accepte; car j'ai la vue très mauvaise, et le soir....

—Allons, dit Baudruche. Je ne sens plus la moindre fatigue.

—Reviens tout de suite, au moins.

—Oui, grand'mère.

—Je vais descendre aussi. Je t'attendrai chez Mme Trotignon. On fera du vin chaud pour ton retour.

—Ça mettra Sylvestre de bonne humeur, répondit la concierge.

—Plaignez-vous donc. Il vous a permis de dîner avec nous.

—Dame, répondit naïvement Sophie, ça lui fait sa part double, à ce pauvre chéri.

Baudruche descendit avec la Citoyenne. Mais à peine dehors, il lui dit:

—Je vous laisse. Vous m'excuserez.

—J'ai bien compris que c'était un prétexte, répondit la femme. Faites vos affaires, et si vous avez besoin de moi, ne vous gênez pas.

Baudruche prit en courant la rue des Filles-Dieu et tomba comme une avalanche dans la boutique de Guillaume Lapointe, gardée par Jérôme.

—Qu'y a-t-il? demanda celui-ci.

—Peut-être rien, peut-être beaucoup. Je n'ai pas encore eu le temps de réfléchir. Ah! c'est qu'il vient de m'arriver une idée, voyez-vous, Jérôme, j'en suis tout bouleversé. Fermez la boutique pour que nous ne soyons pas dérangés. Nous causerons.

Cela ne fut pas long, et les deux hommes s'assirent l'un près de l'autre, de façon à se parler bas, dans la boutique.

—Avez-vous là vos lettres, Jérôme?

—Elles ne me quittent jamais, vous le savez bien.

—Nous allons encore une fois les examiner.

—C'est facile. Les voilà.

—Bon; celle-ci a été écrite par Marianne Lafolie, la maîtresse de ma tante Flora. Eh bien, à présent, je sais que cette dame qui craignait quelqu'un, cachait des valeurs et des bijoux chez un homme qu'on appelait Félix.

—Félix Radèze. Elle le dit dans sa lettre.

—Oui, mais ma tante Flora a vu l'homme, et a fait son portrait à une personne qui vient de me le dépeindre. Maintenant, elle a donné ce coffret à ma tante, lui disant de le garder en souvenir d'elle. Et le jour de sa mort, quand on l'a ramenée chez elle assassinée.....

—Assassinée! s'écria Jérôme.

—Oui, mais ce n'est pas bien intéressant. Il paraît que c'est un ancien amant jaloux qui l'a tuée. Occupons-nous plutôt de notre affaire que de la dame, dont la vertu et le désintéressement me paraissent douteux. Avant de mourir, elle a fait cacher le coffret par ma tante, et a tenu les yeux fixés sur la poche de robe où il était, jusqu'à son dernier moment. Malheureusement, elle n'a pu parler davantage. Ma tante a supposé qu'il y avait là un papier et que quelqu'un l'aura enlevé. Le papier y était, mais elle n'a pas su le trouver. Jamais après cette mort, personne n'a entendu parler de l'enfant, ni de la fortune.

A continuer.

No 60) LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau exceptés les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

VILLE-DE-PARIS, Durand, mercredi, 18 juillet
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 25 juillet.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)....$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
4 mai— Nouvelle-Orléans.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 12 Juillet, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.
Passage—Cabine....$50.
— Entrepont....25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi. Le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira "jusqu'à l'Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer
CAMELIA.
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai— No. 20 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. O. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK.
26janv— No. 21 du Commercial Place.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
20oct— No de 32 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Joe Ancoin,
P. A. Chariet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauxville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI 29 janvier.

Pour fret et passage, s'adresser à bord et à
M. H. LANDRY ou B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

RAPPORT DE LA CONDITION —DE— La Banque Nationale d'Etat,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi, 14 avril, 1877.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes		$1,306,45. 11
Bons des E.-U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques		31,700 85
Dû par approved reserved agents		195,723 12
Dû par d'autres Banques Nationales		60,746 21
Dû par des banques d'Etat et des banquiers		271,863 74
Propriétés, foncières, meubles et installations		150,824 21
Dépenses courantes et taxes payées		26,355 31
Ecoss pour le comptoir d'échanges	$169,278 17	
Billets d'autres banques Nationales	17,334 00	
Monnaie fractionnaire (y compris les nickels)	219 73	
Espèces	86,099 07	
Billets Legal Tender	407,046 00	679,178 97
Fonds de rachat avec le Trésorier des E.-U. (5 pour cent de la circulation)		2,250 00
Total		$2,775,114 0.

PASSIF.

Fonds capital payé		[illegible]50,000 00
Excédent de fonds		20,000
Autres produits indivis		46,885
Billets de banque nationale émis		45,000
Dividendes non payés		169 99
Dépôts individuels payables contre chèques	$1,611,531 52	
Certificats de dépôts sur demande	9,000 00	
Chèques certifiés	23,506 05	
Chèques de caissiers, émis	102 22	1,644,139 79
Dû à d'autres banques Nationales		33,049 43
Dû à Banque d'Etat et à banquiers		117,669 85
Total		$2,775,114 0.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Chas. L. C. Dupuy, Caissier de la Banque ci-dessus, jure solennellement que le susdit exposé est vrai au mieux de ma connaissance,
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Fait et juré devant moi, ce 24 avril 1877.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Pour copie correcte attestée,
JNO. B. LAFITTE,
ALF. MOULTON,
S. H. BOYD,
Directeurs.

Avis aux Contribuables.

Le soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en [illegible].

JOHN T. [illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover..	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt..	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre.......$180 en or. Entrepont.....$36, en or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Surintendant.
4déc—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures....A. M.	7 heures....A. M.
7½ heures....A. M.	8½ heures....A. M.
9 heures....A. M.	10 heures....A. M.
10½ heures....A. M.	11½ heures....A. M.
Midi....M.	1½ heures....P. M.
1 heures....P. M.	2½ heures....P. M.
2 heures....P. M.	3½ heures....P. M.
3 heures....P. M.	4½ heures....P. M.
4 heures....P. M.	5½ heures....P. M.
5 heures....P. M.	6½ heures....P. M.
6 heures....P. M.	7½ heures....P. M.
7 heures....P. M.	8½ heures....P. M.
8 heures....P. M.	9 heures....P. M.
9 heures....P. M.	9½ heures....P. M.
10 heures....P. M.	10½ heures....P. M.

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 7 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.
1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express....6:15 A. M.	Express....11:25 A. M.
Express....5:00 P. M.	Express....2:55 P. M.
Train d'agrément....5:15 P. M.	Train d'agrément....9:20 A. M.

Les wagons-palais Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commun, en face du City Hôtel.
J. W. COLEMAN, Agent des billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express....6.15 A. M.	Express....11.25 A. M.
Express....5:00 P. M.	Express....2:55 P. M.
Coast Train....5.15 P. M.	Coast Train....9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 12 mai 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1..5:30 P M	Express No 2..10:30 A M
Express No 3..6:30 A M	Express No 4..6:25 A M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est. Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 20 P M, le dimanche, et à 9 h 15 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1..5:30 PM	Express No 2..10:30 AM
Express No 3..6:30 AM	Express No 4..6:25 AM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.
Arrives to New Orleans at 9:20 PM Sunday, and 9:15 AM Monday.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. ja'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, [illegible] et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS [illegible]

Le fret pour les points du Bayou Lafourche, entre Lockport [illegible] sera transporté [illegible]

Le taux du fret pour [illegible] l'Atchafalaya et le Texas [illegible]

[illegible] Surintendant.

Pour fret ou passage, s'adresser [illegible]

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,712 86
Pertes payées	70,305 69
Bénéfice net	47,406 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o/o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o/o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

3° Dix pour cent (10 o/o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o/o) de dividende d'intérêt du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o/o) de dividende aux assurés participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assurés (non aux actionnaires), seront payés sur demande. Les actionnaires pourront obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président,
R. H. BENNERS, secrétaire.

DIRECTEURS:
JACOB ALEXANDER, E. S. LEVY,
LEON BERTOLI, I. N. MARKS,
H. H. BIERHOFF, T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN, C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK, WASH. MARKS,
G. TAYLOR GAUCHE, OTTO FHANAN,
CHAS. HEMARD, GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON, LOUIS A. WILTZ,
R. F. KIP, 19 janv—

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$158,068 51	
Primes maritimes	29,315 95	
Primes de rivières	51,924 35	
		$239,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		228,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,335 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,131 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Profits bruts		$87,978 0.

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 32	
		124,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	53,846 71	
		$128,400 86
Bons de ville		72,055 00
Actions de banque et autres		73,415 63
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		33,415 94
Total de l'actif		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Andrew Stewart,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
B. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno E. King, Henry M. Preston
22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37....Rue Carondelet....37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,593 60	
Sur risques de rivières	200,960 23	
Sur risques de mer	37,223 31—	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,230 00	
Primes remboursées	9,497 27—	98,515 2.
Montant net des primes		$468,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$106,297 27	
Sur risques de rivières	104,669	
Sur risques de mer	34,708 97—	[illegible],675 72
Réassurance	21,194 91	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	8,523 60	
Dépenses générales brutes	34,849 44—	356,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réservé pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$312,082 46
Comptes en voie de recouvrement	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,537 60
Effets à recevoir pour primes	26,013 79
Actions de banques et autres actions	202,528 18
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	6,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	6,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,600 00
Propriétés foncières	77,010 81
Total	$1,282,902 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 18 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.
ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffo, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. I. Warren, W. J. Behan,
H. T. Buchner, B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Rowling,
A. M. Bickham. 22mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$814,797 11
Propriétés foncières (valeur actuelle)		347,977 44
Dette suspendue (valeur actuelle)		155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 à 60 c.)		120,000 00
Autres bons et actions		41,424 94
Département des actions hypothécaires		775,230 16
Change étranger et change américain	$327,342 73	
Monnaie courante et espèces	806,841 41	
		1,134,084 14
		$3,490,190 ..

PASSIF

Dû aux déposants	$1,641,229 29	
Dû à des banques et à des banquiers	151,355 53	
Dividendes non payés	914 00	
		1,322,498 8.
Profits et pertes	$166,691 64	
Capital	1,500,000 00	
		1,666,691 64
		$3,490,19. ..

Attest— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 26 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président,
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président,
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
Cyrus Bussey, R. E. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. E. Reed, A. J. Gomila,
Adam Thomson, W. E. Lyman,
[illegible] Chaffe, E. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes for a continuance of the same.

JOHN T. [illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875			$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotités			1,704
" " pour initiations			15
" " pour intérêts sur les dépôts			122 14
			$4,621 25

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 311		
Salaire du portier	21 50		
Frais d'impression	53		
Commission du percepteur	169		
Comptes de gaz, &c.			
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 67		
Et un depuis	557 53	1,157 ..	1,72. ..
En caisse actuellement			$2,896 ..

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts		$10,418 25	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$640		
Pour le mobilier	358 65		
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.	926 90		
	1,925 55	10,418 25	2,896 ..
Payé pour secours aux malades	738		
Payé à la mort de membres	4,859 20	7,522 75	
			$2,896 50

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	54
Admis depuis lors	3
	57 membres
Démissionnaires	6
Morts	
Expulsé	1 — 7
Actuellement sur la liste	50 membres

—OFFICIERS—
AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU,
Comité d'administration.
16juin—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$7,171 1.
Intérêts du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		1,846
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$4,489 ..	
Escompte billets payés avant l'échéance	7 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Bénéfice net		
	$7,127 ..	$7,12.

L'actif [illegible] suit.

Billets [illegible] ensuellement garant par [illegible] hypothèque et privilège de vendeur		$34,208 77½
Propriétés foncières		8,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,681 41	
Currency des Etats-Unis	144 26½	1,815 67½
[illegible] à recevoir		7 180 11
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		[illegible]
		186,17.
Actions payées en plein	73,150 ..	
Actions payées en partie	8,792 ..	
Scrip	4,530 00	
Dividende No 1 non-réclamé	127 ..	
Effets à payer	[illegible]	
Divers créanciers	402 7.	
Surplus de l'actif	16,479	186,17.

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues		$159,1..
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$54,8.. ..	
Réassurances, refactions (rabais), dépenses, etc.		
		151,3..
		$..,115 ..
Total de l'actif		[illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, G. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgar[illegible], Th. Lilienthal, S. Sieg,
[illegible], E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Blake, S. I. Nasits,
J. M. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann,
Louis Schwartz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, R. R. [illegible], F. [illegible],
R. [illegible]

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE....$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$407,958 6.
Pertes, dépenses, taxes, etc.	$277,207 94	
Réserve pour dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$71,203 2.
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,599 7.
Réassurance et primes en devoir recouvrement		186,698 4.
		$585,298 2.

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 34 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.
JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, L. ALOUS,
CHAS MACREADY, SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR, GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER, D. FATJO,
J. WEIS, T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR, R. E. CRAIG,
C. MORRIS, SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 22 octobre 1872.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse		$326 ..
En banque		289 ..
Reconnaissances:		
Un billet dû à la Société	$24 00	
Quotités dues jusqu'au 1er avril	58 00	
Propriété du tombeau et immeubles	450 00	$580 00
Total		$1,735 1.

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, [illegible].—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 4

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES;
Vice-Président—M. PIZZINI;
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE;
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.
28 mars—1t

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 ..	
Reçu pour primes de rivière	37,589 ..	
Reçu pour primes de mer	13,694 ..	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,920 00	
		$206,157
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	3,871 28	
		43,871 28
Montant net des primes		$162,286 ..
En moins:		
Pertes par le feu	$22,122 27	
Pertes sur les rivières	23,240 ..	
Pertes sur mer	2,535 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$55,498 ..
Réassurances	16,595 ..	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	3,279 ..	
Taxes et licences	8,000 ..	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,187 7.	
Profits et Pertes	5,462 77	
	66,625 8.	
En moins—l'intérêt	34,069 ..	$31,656 .. $87,154 7.
Bénéfice net		$95,131 ..

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,996 ..
En caisse		14,877 ..
Primes en voie de recouvrement		12,556 ..
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$72,202 79	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	57,202 79
Propriétés foncières		5,000 00
Billets par actions		121,906 ..
Total		$329,118 ..

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,56. pour le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. P. Harrison,
S. B. Autey, David Hedden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
G. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. C. Waterman,
P. G. Gubert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill,
1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.			
Feu	$53,209 07		
Mer	6,460 7.		
Rivières	57,348 44	$117,027 ..	
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,200 ..	$134,2.. ..
Payé—			
Pertes par le feu	$22,041 ..		
" sur mer	[illegible]		
" sur les rivières	57,021 46	$79,110 41	
Réfaction (rebate)		15,165 ..	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		22,2.. ..	$122,657 1.
Réservé pour primes non expirées			11,57. 1.

ACTIF.

Effets à recevoir	$222,928 ..	
Mobilier	4,922 ..	
Actions Harbour Boat	2,1.. ..	
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,027 ..	
Bons de la ville	1,222 00	
En suspend	220 ..	
Comptes à recouvrer	15,760 4.	
En caisse	44,676 ..	$306,6.. ..

Ce précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi, ce mars 1876.
EDWARD IVY, Notaire Public.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1862 08½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		$219 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		$742 13
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept. 1876		$229 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	5008 46	
Escompte de billets payés avant l'échéance	365 06	
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	215 24	
Montant déduit d'installation	500 00	
Commission	2.. 0.	
Terrain No 2, montant perdu sur la vente	263 93	
do No 4,	262 93	
Propriété foncière No 1, do	122 42	
do 5, do	360 66	
do 10, do	1009 26	
do 12, do	124 26¼	
do 15, do	132 58	
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques	3 00	
	12283 17¼	
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1728 77¼	
	14070 94½	14070 94½

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur		38961 6¼
Encaisse: Propriétés foncières		8644 26
Balance en banque	28 72	
Monnaie courante des Etats-Unis	426 75	470 48
Divers débiteurs		293 21
Installations		500 00 — 48490 39½

PASSIF

Actions payées en plein	28000 00
Scrip	8170 00
Dividende non réclamé	72 05
Effets payables	287 50
Divers créanciers	796 96
Surplus de l'actif	2613 77¼ — 48490 39½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 16 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
17 oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company.

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,428

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. [illegible],
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. [illegible].
F. J. Gasquet.

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 5 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées pendant l'année, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes.

Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 mai 1876. [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

TERMS
Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.
Price of the Paper—Single copies, Five cents.
Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
HUDSON,
Gager, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Thursday, July 12, at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets $80.
Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$158,068 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	51,924 35	$239,308 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums		228,235
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	$100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Gross profits		$87,978 06

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 32	$124,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	53,846 71	128,400 86
City Bonds		72,055 00
Bank and other Stocks		83,415 63
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		33,415 94
Total assets		$581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Andrew Stewart,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
B. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston.
22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$3..,579 13
Marine premiums		65,934 91
River premiums		2,220 56
Total amount of premiums		$429,534 5.
Less unearned and return premiums		96,782 9.
Net earned premiums		$333,751 65
Add interest and discount		24,547 27
		$358,429 0.
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	62,182 90	
River losses	24,746 80	
Net losses	$186,382 44	
Reinsurances	$15,537 06	
Rebate	46,452 18	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 39	117,909 65
		$304,277 09
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272
Net profits for 1876		$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value

Real estate	$118,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	156,300 9.
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	193,780 06
Cash in bank	56,975 39
Premiums in course of collection	27,253 96
Amounts due by insurance companies	8,207 82
	$574,418 6.

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.
W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.
J. W. HINCKS, Secretary.
January, 15, 1877.

DIRECTORS.
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pons,
A. Schrieber, J. Tuyes,
jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$777,241 11
Actions, bons et hypothèques		235,104 09
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		6,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,668 82
Echange pour le Clearing House	$51,694 23	
Or	11,154 60	
Papier-monnaie	162,111 50	224,960 33
		1,411,045 08

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		34,542 26
Dû à des banques et des banquiers éloignés		97,904 ..
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	$445,682 30	
do (département des épargnes)	284,282 75	
Certificats dits time certificates	36,321 00	766,297 ..
		1,411,045 08

Je certifie que le tableau qui précède est exact.
J. S. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104....CANAL STREET....104

23d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—		
On Fire Risk		$361,2.. 6.
On Marine Risks		24,47.
On River Risks		25,6..
Total Premiums		411,449 52
Less Unearned Premiums		1.8,11.
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$293,3.. 52
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,567 96	
On Marine Risks	17,052 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	28,9.. 38	
Reinsurances and return Premiums	16,104 ..	183,214 6.
Profit		$110,020 1.
The Company have the following assets—		
Real Estate		$125,079 4.
City Bonds		110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds		169,155 56
Notes secured by mortgage		214,942 06
Notes secured by pledge		42,307
Bills receivable		75,164 1.
Premium in course of collection		49,087 9
Cash on hand		77,007 53
		1,025,244 2.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN.
CHAS. LAFITTE.
8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 103 rue du Canal

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$225,940 0.	
Primes sur les risques de mer	62,479 7.	
Primes sur les risques de rivières	29,256 ..	
Total des Primes		[illegible]
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$107,975 06	
Primes remboursées	1,292 87	109,270
Primes nettes acquises		$211,3..
A ajouter:		
Intérêts	9,456 ..	
Profits et pertes	6,076 0.	15,531
		[illegible]
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$97,741 74	
Sur les risques de mer	22,062 ..	
Sur les risques de rivière	18,866 12	
Pertes en litige	2,145 ..	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	46,465 22	
	182,272 44	
Réassurances	15,066 2.	
Réfaction (rebate)	26,547 5	
Commissions d'agences	25,391 5	
Dépenses d'agences	4,506 01	
Taxes et licences	7,557 55	
Dépenses de bureau	27,004 59	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.	6,826 61	
		[illegible]
Bénéfice net		$32,09. ..

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$47,5.. 6.
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,7.. ..
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	11,3.. ..
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $25,9.. 94, évalués à	25,3..
Effets à recevoir pour primes	5,4.. ..
Prêts sur hypothèque	135,9.. ..
Prêts sur nantissement	14,9.. ..
Effets à recevoir	17,4.. ..
Bons	55,5.. ..
Actions	4,2.. ..
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Propriétés foncières	74,5.. ..
Dû par divers	4,8.. 17
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF.

Capital payé en plein (... actions de $30)	$295,650 00	
Effets à payer	15,566 ..	
Dividendes non réclamés	1,802 06	
Primes sur risques non expirés	107,975 06	
Pertes non réglées	51,611 18	
Dû à divers	5,817 85	
Fonds de réserve	15,694 05	500,.. 5.
Surplus		$32,09. 0.

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, sur le capital de $30 par actions.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
I K SMALL, WM A BELL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL de la Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:		
Primes d'incendie	$70,9..	
Primes de rivières	11,..	
Primes de mer	5,3..	
Moins primes rendues		[illegible]
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu	$33,022 62	
Pertes de rivières	7,196 54	
Pertes maritimes	6,576 49	
Réassurances	$48,795 75	
Loyer	1,500 00	
Taxes	910 00	
Escompte (Rebate)	5,877 28	
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,786 83	
Réserve pour risques non terminés	15,000 00	
		[illegible]
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par nantissement	$9,952 27	
Prêts garantis par hypothèque	16,350 00	
Billets à recevoir pour primes	5,9.. ..	
Stock, bons et autres effets	14.,071 74	
Propriété foncière	11,367 30	
Primes en voie de collection	6,407 06	
Argent en caisse	9,524 96	
		$214,202 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—
V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. [illegible],
B. SALOY, A. E. [illegible],
H. LABASSE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.
14mai—4sem, 1f p sem

[illegible] National Bank—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. [illegible] et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour remplir les vacances.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON.
JOHN S. [illegible]